

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 18

OBJET :Tableau des emplois et
des effectifs : mise à jour

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-097**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM, EYRAUD Anne-Marie, CROS Isabelle, MORGE Florian, TAULEMESSE Karine, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien**Procurations** : MM EYRAUD Anne-Marie à DUBOIS Sylvie, MORGE Florian à BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier,**Absents non excusés** : MM. DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1994 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de la loi n°84-53 du 26 février 1984 modifiée,

Vu le décret n°2016-596 relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la FPT et le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la FPT, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR),

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant certaines dispositions générales et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux de catégorie C et B (à compter du 1^{er} janvier 2017),

Vu les délibérations n° 2022-02 du 29 janvier 2022, n° 2022-70 du 23 septembre 2022, n° 2022-88 du 9 décembre 2022, et n°2023-17 du 11 mars 2023 concernant le tableau des emplois des agents communaux titulaires/stagiaires (à temps complet et à temps non complet),

Considérant la nécessité de mettre à jour en fonction des délibérations visées ci-dessus le tableau des emplois de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires, les avancements de grade, l'occupation de postes déclarés vacants, ainsi que les mutations, retraite et autres départs ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

1/ D'APPROUVER le tableau des emplois permanents (agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale) à temps complet, à compter du 12 décembre 2025 comme suit :

	Quotité de temps de travail	Emplois ouverts	Emplois pourvus	Emplois vacants
Filière administrative				
Adjoint administratif	35/35	4	4	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35	2	2	0
Rédacteur	35/35	1	1	0
Attaché	35/35	1	1	0
Attaché principal	35/35	1	1	0
Filière technique				
Adjoint technique	35/35	6	5	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35	0	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35	1	1	0
Agent de maîtrise	35/35	0	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35	1	1	0
Ingénieur territorial	35/35	1	1	0
Contrat d'apprentissage	35/35	1	1	0
Filière Animation				
Animateur principal 1 ^{ère} classe	35/35	1	1	0
TOTAL		20	19	1

2/ D'APPROUVER le tableau des emplois permanents (agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale) à temps non complet, à compter du 12 décembre 2025 comme suit :

	Quotité de temps de travail	Emplois ouverts	Emplois pourvus	Emplois vacants
Filière administrative				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	30/35	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		0	0	0
Filière technique				
Adjoint technique	28/35	3	3	0
Adjoint technique	19/35	1	1	0
Adjoint technique	27/35	1	1	0
Adjoint technique	30/35	2	2	0
Adjoint technique	31/35	1	1	0
Adjoint technique	26/35	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		3	3	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0
Filière Animation				
Animateur territorial / Adjoint d'animation	30/35	1	0	1
Filière culturelle				
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1	1	0
Responsable de la médiathèque		1	1	0
Filière sanitaire et sociale				
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe		1	1	0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0
Filière police municipale				
Brigadier-chef principal de police municipale		1	1	0
TOTAL		20	18	2

3/ D'APPROUVER le tableau des emplois non permanents **à temps non complet**, à compter du 12 décembre 2025 comme suit :

	Quotité de temps de travail	Emplois ouverts	Emplois pourvus	Emplois vacants
Filière administrative				
Adjoint administratif		6	0	6
Filière Technique				
Adjoint technique	(26/35 - 30/35)	2	2	0
TOTAL		8	2	6

4/ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 12 décembre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

